

Questions orales

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'apprécie la précision du ministre et je l'en remercie. Je voudrais le questionner maintenant sur une deuxième rencontre qu'il a eue cette semaine, cette fois avec les autochtones, où il leur a promis en quelque sorte une nouvelle rencontre fédérale-provinciale incluant les premiers ministres des provinces et les autochtones. Le ministre doit se rappeler que la dernière fois qu'une telle tentative a eu lieu, le Québec n'était pas présent à la conférence. Or, avant de faire une telle promesse aux autochtones, est-ce que le ministre a consulté le premier ministre du Québec pour s'assurer que celui-ci serait présent? S'il ne l'a pas consulté, pourquoi court-il le risque d'un tel affront?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, il s'agit sûrement d'un record quelconque, car le député est mal informé encore une fois. Deux fois dans une seule journée, c'est étonnant.

Ce que j'ai dit aux autochtones, lors d'une conversation franche, et en dépit des rapports médiatiques, la rencontre a été constructive. . . Ce que j'ai dit était que notre préférence allait vers une conférence fédérale-provinciale. Si je leur ai dit cela, c'est qu'il est important pour les autochtones de savoir que si une telle conférence fédérale-provinciale devait avoir lieu, il serait essentiel pour eux d'être présents. J'ai également ajouté, et je cite: «C'est la voie que nous préférons.» Mais cela ne saurait se réaliser sans un engagement ferme et véritable à opérer des changements dans plusieurs domaines. C'est une indication aussi de la complexité des choses, un engagement aux autochtones de les impliquer pleinement dans l'évolution du dossier constitutionnel.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, il s'agit là d'une longue réponse pour ne pas nous dire s'il a consulté le premier ministre Bourassa ou non.

[Traduction]

Comme question supplémentaire, je voudrais me reporter à une déclaration que le ministre a faite hier soir au réseau national de télévision. Je me reporte plus particulièrement à la partie de son entrevue où il a déclaré au sujet des conférences des premiers ministres: «Nous préfererions en tenir une, car nous savons comment faire en sorte qu'elles aboutissent».

Une voix: À huis clos.

M. Ouellet: Il sait sûrement comment s'y prendre; on a pu le constater la dernière fois.

Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il est prêt à souscrire à un processus en vertu

duquel 11 personnes prendraient des décisions à huis clos, mais pas un processus qui permettrait à tous les Canadiens d'avoir leur mot à dire, dans le cadre d'un référendum national?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, c'est vraiment tout à fait extraordinaire. Si je comprends bien la position du porte-parole de l'opposition officielle en matière constitutionnelle, il laisse entendre, semble-t-il, que les gouvernements élus du Canada ne devraient pas participer à la conclusion d'une entente constitutionnelle.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Eh bien, il a déclaré que les représentants élus du peuple devraient être écartés et que la question devrait être tranchée par un référendum national.

Est-ce là la position du Parti libéral? Il devrait peut-être examiner le langage qu'il a utilisé dans sa question. C'est ce qu'il dit de façon implicite.

Nous croyons qu'il est nécessaire de prévoir un mécanisme grâce auquel les Canadiens pourront participer à la prise des décisions pertinentes. Nous croyons également qu'à un moment donné, les gouvernements devront s'entendre officiellement sur certaines des modifications dont nous discutons en l'occurrence. Personne ne peut dire au juste pour le moment de quelle façon on va procéder.

Chose certaine, notre gouvernement ne croit pas qu'on puisse écartier les provinces et procéder simplement à un référendum national.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Le ministre sait que les gouvernements du Québec et de la Colombie-Britannique, pour n'en citer que deux, se sont engagés à faire un référendum dans leur province sur les propositions constitutionnelles.

Je demande au ministre s'il honorera sa promesse de loi sur un référendum national et s'il permettra aux Canadiens de toutes les régions du pays de participer à ce processus des plus importants de construction d'une nation.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Ma promesse, monsieur le Président, c'est qu'il y aurait cette semaine une réunion des leaders à la Chambre pour discuter d'un calendrier éventuel de présentation d'un projet de loi donnant suite